

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20200722-031

du 22 juillet 2020

n°031

page

1/2

**EXTRAIT :**

Nombre de membres en exercice : 81

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Présents 66: JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, F. DINAIS (suppléant de D. CATHELIN), O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, JM. MEUNIER, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, D. SIMONET, P. BAZIN, D. SIMON, C. GIBERT, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), N. TAUREAU (suppléante de S. MIGEON), T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. CHAPUT, O. GOLA, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, L. REAULT (suppléante de E. BAILLY), P. DJERBIR (suppléant de P. BARBOT), B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, P. LOURY (suppléant de JP. CONTE), M. GODET, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (11) :** 1. C. FARINEAU donne pouvoir à M. LAVRARD  
2. Y. ERGÜL donne pouvoir à E. AZIHARI  
3. F. BRAUD donne pouvoir à T. BAUDIN  
4. G. PRINCET donne pouvoir à J.MELQUIOND  
5. A. MESSAOUDENE donne pouvoir à L. RABUSSIÉ  
6.D. CHAINE donne pouvoir à P. POUPIN  
7. C. MICHAUD donne pouvoir à C. CHAPUT  
8. V. DESIRE donne pouvoir à O. GOLA  
9. A.Noël donne pouvoir à N. MARQUES NAULEAU  
10.C. PEPIN donne pouvoir à L. JUGE  
11. J. MARECOT donne pouvoir à S. GUEGUEN

Excusés (4): P. ROCHER, F. REBY, M. LATUS, B. ROUSSENQUE.

Nom du secrétaire de séance : Yannick TARTARIN

**RAPPORTEUR : Monsieur Dominique CHAINE**

**OBJET : Tarification au centre aquatique de Châtellerault – Modification pour la réouverture en septembre**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault réalise pendant l'été 2020 des travaux au centre aquatique de Châtellerault concernant la réfection du revêtement résine du bassin loisirs, les menuiseries ainsi que la mise en conformité avec la réglementation relative à l'accessibilité de diverses zones de l'équipement.*

*La délibération n°22 du Conseil communautaire du 8 juillet 2019 portait sur la modification de la tarification des piscines de Grand Châtellerault et de la liste des bénéficiaires du tarif réduit.*

*La délibération n°19 du Conseil communautaire du 16 décembre 2019 modifie provisoirement la tarification, l'organisation du nombre de séances étant perturbée par les travaux.*

*Par ailleurs, à la réouverture de l'équipement, un complément d'offres est proposé en direction des usagers :*

- des séances encadrées d'aquabike (10€ la séance)
- des séances d'« aqua santé » en direction des personnes en situation de handicap (forfait de 12 séances pour un montant de 58€)

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20200722-031**

**du 22 juillet 2020**  
2/2

**n°031**

**page**

*De plus, il convient d'entériner définitivement la tarification de 10 séances par semestre (48,80€) qui avait été votée de manière provisoire lors du Conseil communautaire du 16 décembre 2019. En effet, celle-ci s'adapte mieux aux exigences et à l'organisation des usagers. Une tarification pour 20 séances annuelle est également prévue (97,60€).*

\*\*\*\*\*

**VU** l'article 3.II.3.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence «Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire»,

**VU** la délibération n°17 du Bureau communautaire du 8 juillet 2019 portant sur l'aménagement et les travaux de mise en accessibilité au centre aquatique de Châtellerault

**VU** la délibération n° 22 du Conseil communautaire du 8 juillet 2019 portant sur la modification de la tarification des piscines de Grand Châtellerault et de la liste des bénéficiaires du tarif réduit.

**VU** la délibération n°19 du Conseil communautaire du 16 décembre 2019 portant sur la modification temporaire des tarifs au centre aquatique de Châtellerault en raison d'une fermeture pour cause de travaux le premier semestre 2020

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'entériner et d'ajouter un complément de tarification pour adapter au mieux l'offre aux différents publics

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les tarifs comme suit :
  - séances encadrées d'aquabike : 10€ la séance,
  - séances d'« aqua santé » en direction des personnes en situation de handicap : forfait de 12 séances pour un montant de 58€,
  - tarification de 10 séances par semestre 48,80€,
  - tarification de 20 séances annuelle : 97,60€.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

